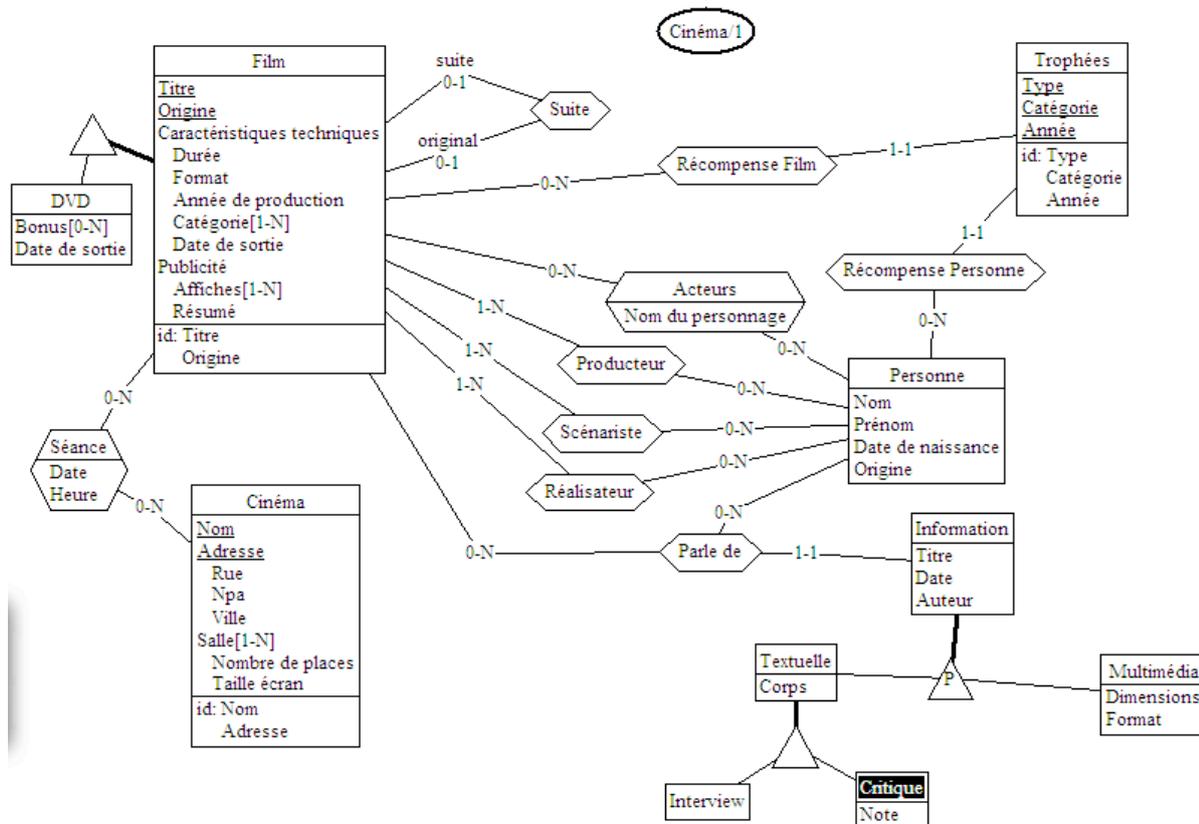


Projet de BD : groupe Cinéma

Besoins informationnels :

L'objectif de la présente base de données est de fournir au visiteur l'information cinématographique qu'il désire via le portail Internet Universcinema.com. Le domaine étant vaste, nous devons prévoir un maximum d'associations possibles. Il se peut, par exemple, que l'utilisateur soit intéressé par un acteur en particulier. Dans ce cas, nous devons être en mesure de fournir la biographie et la filmographie de ce dernier. D'autres visiteurs seront intéressés par un film, par l'actualité ou simplement par le memento hebdomadaire. Dans le premier cas, nous devons offrir les informations techniques, les acteurs ainsi que toutes les informations textuelles ou multimédia qui sont associés au film. Dans le deuxième cas, nous rechercherons les dernières informations ajoutées à la base de données. Finalement, pour les visiteurs en quête d'horaires, nous proposerons la liste des salles dans lesquelles sont projetés les films sélectionnés.

Schéma Entité-Association :



Définitions :**Entités :****Film :**

L'entité Film décrit l'objet film du monde réel. Elle renseigne principalement sur les détails techniques de ce dernier.

Ses attributs:

- Titre – titre du film.
- Origine – pays de production du film.
- Caractéristiques techniques :
 - o Durée – durée en minutes du film.
 - o Format – largeur de la pellicule.
 - o Année de production – année de production du film
 - o Catégorie – catégorie associée au film. (humour, drame, horreur...)
 - o Date de sortie – date de sortie dans le pays sélectionné
- Publicité
 - o Affiche – il peut exister plusieurs affiches (différentes géolocalisations)
 - o Résumé – petite description introductive au film.

DVD :

Certains films sortent en DVD, et chaque DVD est forcément un film. Il peut y avoir des bonus ou non.

Ses attributs:

- Bonus – informations supplémentaires accessibles sur le DVD (interview, trailers...)
- Date de sortie – date de sortie du DVD, généralement différente de celle du film

Cinéma :

Décrit l'objet Cinéma, qu'il s'agisse d'une salle unique ou d'un multiplexe.

Ses attributs:

- Nom – nom du "complexe" cinéma. Généralement, le nom de l'exploitant et un nom
- Adresse
 - o Rue – emplacement du cinéma (niveau communal)
 - o NPA – numéro postal de la ville
 - o Ville – emplacement du cinéma (niveau régional)
- Salle
 - o Nombre de places – nombre de places assises dans la salle
 - o Taille écran – dimension de la toile en mètres carrés

Trophées :

Décrit l'objet Récompense du monde réel (par exemple un Oscar, l'Ours d'Or...). Selon les cas, ces récompenses peuvent être attribués à un acteur ou à un film.

Ses attributs:

- Type – nom de la récompense (Ex: Oscar)
- Catégorie – spécification de la récompense (Ex: Meilleur Acteur)
- Année – date de la remise du prix

Personne :

Traduit l'élément humain du monde réel. Son rôle spécifique n'est pas spécifié dans cette entité car il peut être multiple. Seules des informations biographiques y sont stockées.

Ses attributs:

- Nom – nom de la personne
- Prénom – prénom de la personne
- Date de naissance – attribut de type date, contenant la date de naissance
- Origine – information sur la provenance de la personne

Information :

Super type de "Textuelle" et "Multimédia" qui décrit l'information disponible sur les films et les personnes.

Ses attributs:

- Titre – nom donné à l'information
- Date – date de mise à jour de l'information
- Auteur – rédacteur ou staff responsable de cette information.

Information – Textuelle :

Sous type d'"Information". Représente tout ce qui possède un texte écrit. Il peut s'agir par exemple de news.

Ses attributs:

- Corps – contenu textuel donné à l'entité "Information Textuelle".

Information – Textuelle - Interview:

Sous type d'"Information" et de "Textuelle", en cela qu'il s'agit d'un texte rédigé suite à un entretien avec une personne au sujet d'un film.

Information – Textuelle – Critique :

Sous type d'"Information" et de "Textuelle" en cela qu'il s'agit d'un texte rédigé sur un film. Le journaliste y ajoute son jugement (sous forme de note).

Ses attributs:

- Note – valeur reflétant le jugement du journaliste

Information – Multimédia :

Sous type d'"Information". Représente une information de type interactive. Il peut s'agir d'un son, d'une vidéo ou autre.

Ses attributs:

- Dimensions – taille du fichier en ko.
- Format – information sur "qu'est-ce que" le fichier (c'est-à-dire son extension)

Associations :

Séance :

La séance décrit l'heure à laquelle un film passe dans une salle donnée.

Ses attributs:

- Date – date de la projection. (Ex: 10.12)
- Heure – heure de la projection (Ex: 20h30)

Suite :

Un film peut être la suite d'un autre film. Pour cela il doit répondre à certains critères (voir sous "Contrainte d'intégrité").

Deux rôles:

- Suite – film qui suit
- Original – film qui précède

Récompense F :

Récompense F correspond à la récompense que l'on aurait attribuée à un film en particulier (Ex: Prix Spécial du Jury, Léopard d'honneur).

Récompense P :

Récompense P correspond à la récompense que l'on aurait attribuée à une personne (Ex: Meilleure Réalisation, Meilleur premier rôle).

Acteur :

Un film est généralement composé d'au moins un acteur (voir sous "Contrainte d'intégrité"). Chaque acteur a un rôle particulier dans le film sélectionné.

Ses attributs:

- Nom du personnage – nom du rôle de la personne dans le film

Producteur :

Tout film a besoin de financement. Pour représenter cela nous avons choisi l'association "Producteur".

Scénariste :

Chaque film doit avoir un scénario pré-écrit. Ceci s'applique même aux documentaires.

Réalisateur :

Un film doit avoir un réalisateur, et il peut en avoir plusieurs.

Parle de :

L'association "Parle de" représente le lien qu'il y a entre un film et/ou une personne et l'entité "Information". Il s'agit de faciliter les recherches des utilisateurs en quête d'information spécifique.

Contraintes d'intégrité :

Les différentes contraintes d'intégrité sont les suivantes.

- Les documentaires et les dessins animés n'ont pas d'acteurs.
- Une suite d'un film doit avoir une date de production ultérieure ou égale à celle du premier.
- Le nombre de séances simultanées pour un cinéma donné ne peut être supérieur au nombre de salles dans ce même cinéma.